In ess'tenso

Les études de l'Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire en Ile-de-France

Observatoire Régional
de l'ESS - CRESS IDF

LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION DU MOBILIER : ETAT DES LIEUX ET LIMITES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE SECTEUR DE L'AMEUBLEMENT

SOMMAIRE

Propos Introductif 2

Les meubles et leurs Aux 3

Les acteurs du réemploi et de la réutilisation 5

Les Freins et leviers d'action 9

Directeur de la publication : Eric Forti CRESS IDF
Responsable éditorial : Léo Voisin, CRESS IDF
Auteur : Steve Lewis, CRESS IDF
Graphisme : Line Bobi
Impression : La maison des impressions

Propos Introductif

La transition écologique et énergétique (TEE) implique des transformations profondes du fonctionnement de l'économie. Parmi ces multiples reconfigurations, celles qui relèvent du cycle de vie des produits sont de puissants leviers d'action. Allonger la durée de vie des produits permet de limiter les émissions et pollutions liées à l'extraction des ressources, aux procédés de fabrication et à la gestion des déchets finaux. Rompre avec les logiques de l'économie linéaire (produire-consommer-jeter) afin de privilégier une approche circulaire insistant sur le réemploi, la réutilisation et le recyclage constitue l'une des pistes privilégiées pour relever les défis de la TEE.

Le mobilier représentait 29% du tonnage des biens arrivant en fin de vie pour l'année 2012[1] . Ce volume important et les possibilités de réemploi ou de réintégration des matières issues du mobilier dans les circuits économiques font de cette filière une importante tête de pont pour développer l'économie circulaire. Plus encore, étant donné que chaque citoyen.ne est amené.e à se débarrasser de certains meubles et à en acquérir d'autres, la fourniture de mobilier en économie circulaire est une opportunité pour sensibiliser très largement le public à l'utilité de l'économie circulaire pour relever les enjeux écologiques de ce siècle.

Les Françai.e.s dépensent chaque année des sommes considérables pour se meubler. En effet, en 2018 la vente de meubles neufs représentait un marché d'une valeur de 9.5 milliards d'euros[2] . L'industrie française du meuble employait, en 2017, 50 000 salarié.e.s pour la fabrication et 60 000 pour la distribution[3]. Quelles placent occupent le réemploi et la réutilisation à côté de ce marché des meubles neufs ? Qui en sont les acteurs ? Quelles sont les limites qu'ils rencontrent dans leur développement ? C'est à ces questions que la présente étude souhaite apporter des éléments de réponse.

9.5 milliards d'euros[4] de meubles neufs vendus par an

2.65 millions de tonnes de déchets issus des meubles par an [6]

Dont seulement 4% sont réemployés ou réutilisés[5]

95.4 millions de tonnes de déchets non minéraux produits en France [7]

1 ADEME, Panorama de la deuxième vie des produits en France, actualisation 2014.
2 Ipea, Bilan marché du meuble 2019, 2019.
3 Ipea, chiffres 2017 et tendances 2018 du marché de la filière meuble, 2018.
4 Ipea, Bilan marché du meuble 2019, 2019.
5 Données compilées à partir du rapport annuel déchet d'éléments d'ameublement, données 2017.
6 Données compilées à partir du rapport annuel déchet d'éléments d'ameublement, données 2017.
7 Données Eurostat pour l'année 2014.

Les meubles et leurs flux

Les gisements de déchets issus du mobilier sont collectés et éventuellement triés avant d'être finalement envoyés vers les filières de traitement. Afin d'améliorer la gestion des déchets issus du mobilier, une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP, voir encadré 2) dédiée à été créée en 2012 : la filière Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA).

Encadré 2 : Les filières REP et les éco-organismes

Ces filières ont pour objectif d'améliorer la prise en charge des déchets en associant les producteurs à la gestion de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché. Cette responsabilisation prend la forme d'une éco-contribution. Payée par les acheteurs, elle est perçue par les metteurs en marché qui la reversent à des éco-organismes chargés d'organiser la collecte et la valorisation des produits arrivant en fin de vie. Ce dispositif permet d'internaliser les couts de gestion des déchets préalablement assumés par la collectivité. Les filières REP sont organisées par famille d'objets. Il en existe pour les meubles, les équipements électriques et électroniques, les automobiles etc.

En 2017, l'ADEME estime que 2.65 millions de tonnes d'éléments d'ameublement neufs ont été vendues, ce qui représente une augmentation de 12% par rapport à 2014[8] . La même année, 1.13 million de tonnes de DEA ont été collectées, toujours selon l'ADEME[9] . Le tableau suivant montre la répartition des déchets selon les différents exutoires, c'est-à-dire ce que deviennent les meubles dont se débarrassent les Français.es chaque année :

Répartition des DEA selon les exutoires (en Kt)

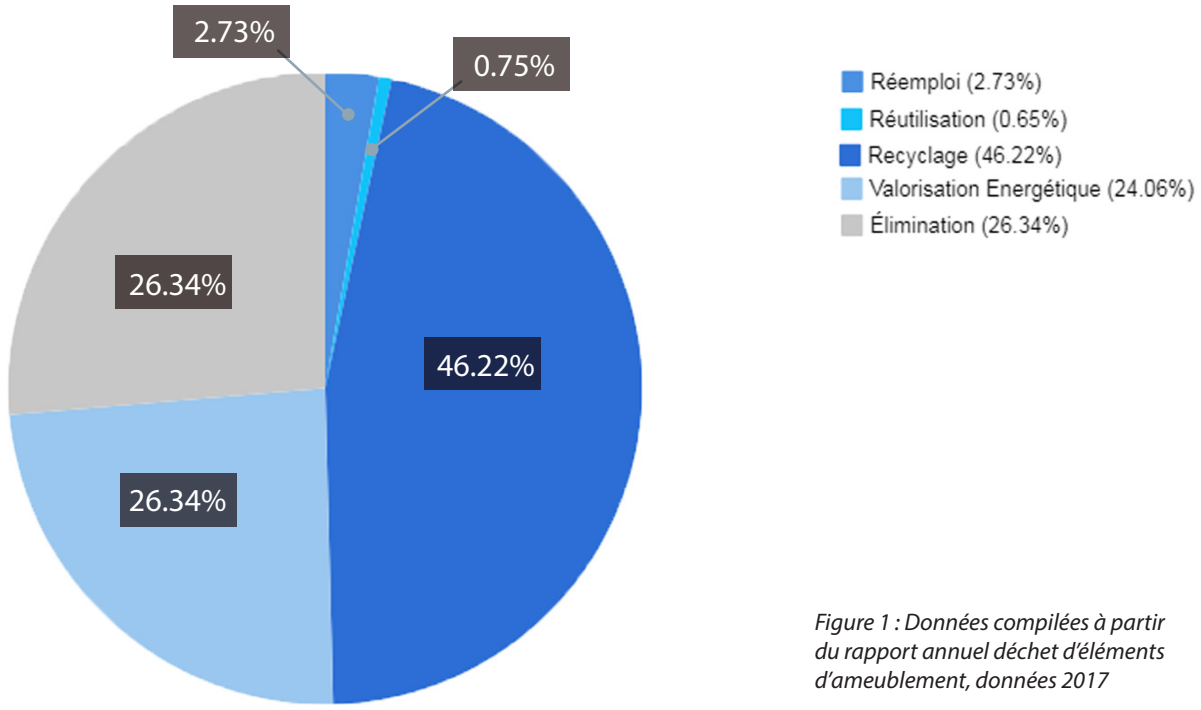

Figure 1 : Données compilées à partir du rapport annuel déchet d'éléments d'ameublement, données 2017

46% du tonnage collecté des DEA est recyclé. Dans 50% des cas (valorisation énergétique et élimination), la matière est perdue. Le réemploi et la réutilisation ne représente que 4% du tonnage, alors qu'ils constituent les solutions les plus intéressantes d'un point de vue environnemental.

8 ADEME, déchets d'éléments d'ameublement, rapport annuel, données 2017.
9 ADEME, déchets d'éléments d'ameublement, rapport annuel, données 2017.

Le réemploi et la réutilisation

Le réemploi consiste à transférer la propriété de l'élément d'ameublement en passant par un intermédiaire ou non. La réutilisation se distingue du réemploi parce que l'élément subi une transformation avant d'être réutilisé. Ils s'inscrivent pleinement dans l'économie circulaire et permettent de réintroduire la matière dans le circuit de l'utilisation à un moindre coût énergétique.

Le recyclage

Le recyclage consiste à transformer les matières issues de déchets afin de les utiliser à nouveau pour produire des objets. Toutes les matières ne sont pas égales face au recyclage. Les métaux et les bois présentent des taux de recyclage importants alors qu'ils sont beaucoup plus faibles pour d'autres matières. Par ailleurs, pour le bois, le plastique ou le papier, le recyclage détériore la qualité de la matière ce qui limite le nombre de cycle possible de recyclage. Le recyclage s'insère également dans l'économie circulaire mais s'avère moins performant dans une perspective écologique que le réemploi puisque c'est une opération consommatrice d'énergie.

La valorisation énergétique

La valorisation énergétique consiste à utiliser l'énergie produite lors du traitement des déchets par combustion ou méthanisation. L'intérêt de la valorisation énergétique est d'éviter le stockage en décharge tout en produisant de l'énergie. La matière est définitivement perdue et il faudra en extraire de nouveau pour relancer la production d'un bien équivalent à celui qui a été détruit.

L'enfouissement

C'est l'exutoire le plus nocif, il consiste à entreposer les déchets. La matière et l'énergie sont perdues. Il ne devrait être utilisé que pour les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets ne pouvant être traités autrement.

L'Union Européenne a d'ailleurs défini ce qui est appelée la hiérarchie des modes de traitement des déchets présentés ci-dessus (directive européenne 2006/12/CE[10]). Le plus efficace est de minimiser le flux de déchets produit, c'est pourquoi allonger la durée d'usage des produits par le réemploi, ou la durée d'usage de ses composants par la réutilisation est le mode de traitement à privilégier. Si c'est impossible, le déchet devrait alors être trié et dirigé vers la bonne filière de recyclage. Ces deux premières options permettent de préserver la matière et donc de minimiser la pression d'extraction. Le schéma est celui d'une économie circulaire en rupture avec la linéarité de la production-consommation-élimination. Les deux derniers exutoires sont destructeurs de matière et générateurs d'externalités négatives. Le schéma suivant présente la hiérarchie des modes de traitement :

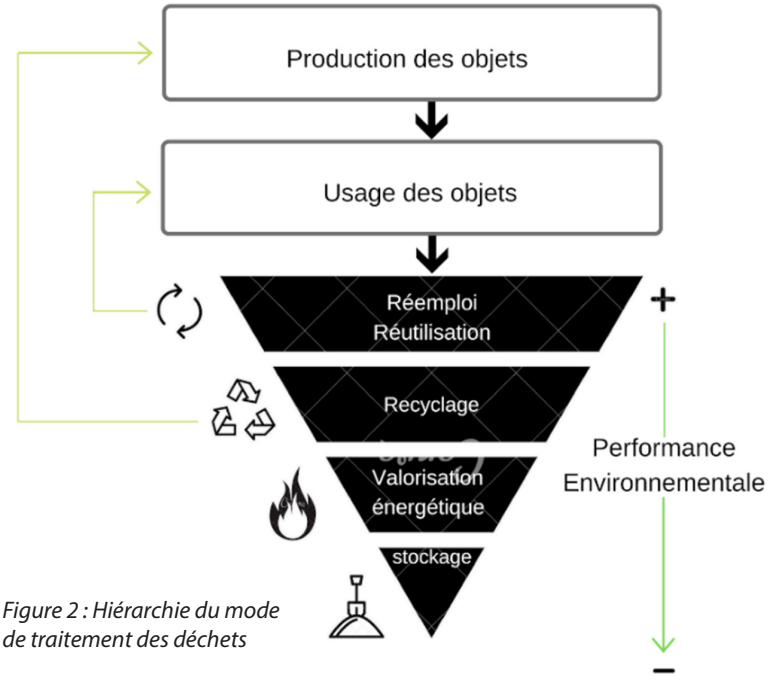

Figure 2 : Hiérarchie du mode de traitement des déchets

Bien que nécessaire pour assurer la transition vers une économie circulaire, le réemploi et la réutilisation ne concernent en volume que 4% de l'ensemble des meubles dont les Français.es se débarrassent. À l'échelle nationale et pour l'ensemble des flux, les chiffres du réemploi et de la réutilisation ne sont pas plus satisfaisants : en 2014, 774 milliers de tonnes de biens ont été réemployées ou réutilisées[11] à comparer avec les 95.4 millions[12] de tonnes de déchets produits en France la même année, soit un taux de réemploi/réutilisation de 0.8%. Il y a donc des efforts à faire, tant pour le changement des comportements des consommateurs que pour le développement des acteurs capables de proposer des solutions.

10 Pour plus de précision, se reporter à l'article 4 de la directive : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex-%3A32008L0098

11 ADEME, Panorama de la deuxième vie des produits en France, actualisation 2017.

12 Données Eurostat, il s'agit de déchets non-minéraux, ce qui exclut les gravats par exemple.

Les acteurs du réemploi et de la réutilisation

Les acteurs du réemploi et de la réutilisation sont nombreux et révèlent une importante diversité de modèles. L'ADEME a produit un tableau riche d'enseignements sur les acteurs du réemploi et de la réutilisation :

Type d'acteurs	CA au titre de la deuxième vie des produits (M€)			Ressources humaines (ETP) salariés/bénévoles			Volume de biens réemployés/réutilisés (milliers de tonnes)		
	2012	2014	2017	2012	2014	2017	2012	2014	2017
Acteurs de l'ESS	246	289	371	11065 / 4864	15655 / 6891	21324 / 15775	154	183	209
Sites internet	59	82	264	74	167	3116	220	273	420
Intermédiaires et reconditionneurs	Nd*	Nd*	87	Nd*	Nd*	600	Nd*	Nd*	4
Dépôts-ventes, revendeurs et brocanteurs	354	643	819	2225	5947	8938	193	318[27]	378

Tableau 1 : suivi des indicateurs des acteurs de la deuxième vie des bien ménagers depuis 2012

D'une manière générale, on constate une croissance du secteur qui profite à tous les acteurs : hausse du chiffre d'affaire, des ressources humaines mobilisées et du volume des biens réemployés ou réutilisés. Ces chiffres encourageants pour le secteur ne doivent pas masquer certaines différences, particulièrement la croissance très marquée de l'activité des sites internet et des dépôts-ventes.

Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : marier les performances sociales et environnementales

Les acteurs de l'ESS se distinguent par la lucrativité limitée de leurs activités et des ambitions sociales qui se traduisent par un fort recours aux emplois d'insertions. Les structures de l'ESS qui interviennent dans ce secteur sont principalement les structures du réemploi et de la réutilisation d'une part et les associations caritatives d'autre part.

Les structures de réemploi et de réutilisation ont la particularité d'intervenir à toutes les étapes. Elles collectent, trient, qualifient, transforment et distribuent. Le tableau suivant décrit les caractéristiques des trois principaux réseaux de l'ESS présent sur le secteur du réemploi et de la réutilisation :

	Salariés permanents ETP	Bénévoles ETP	Salariés en insertion ETP	Tonnage collecté (en kT)	Dont meubles (en kT)	Produit des ventes (en millions d'euros)
Réseau Emmaüs (données 2015)	1112	4264	980	270	65	215
Réseau des Ressourceries (données 2015)	706	0	1512	30	8,6	13
Réseau Envie (Données 2013)	204	0	493	21	0,06	22,8

Tableau 3 : Les principaux réseau du réemploi et de la réutilisation de l'ESS, d'après ADEME, Panorama de la deuxième vie des produits en France, actualisation 2017

Le réseau Emmaüs propose de fournir un travail aux plus démunis pour qu'ils accèdent à des conditions de vie décentes. Les compagnons Emmaüs construisent une dignité par le travail dans les différentes étapes du réemploi et de la réutilisation dans au sein communautés Emmaüs qui leur fournissent hébergement et restauration. Ces compagnons étaient 4400 en 2014[13] . L'approvisionnement concerne plusieurs types de biens (meubles, vêtements, électroniques etc.) et provient principalement des particuliers (en apport ou en collecte).

Focus sur le réseau Emmaüs

atelier emmaüs
OBJETS SIGNATURES

Les activités du réseau Emmaüs se sont diversifiées au-delà de la collecte d'objets en vue de leur revente. L'Atelier Emmaüs, menuiserie-école proche de Lyon, développe une activité de valorisation des flux collectés par le réseau Emmaüs. Les meubles difficiles à vendre peuvent servir à fabriquer de nouveaux objets ou être réparés. C'est le cœur de l'activité de l'Atelier Emmaüs. La démarche colle à la hiérarchie des modes de traitements des déchets, la priorité est le réemploi et lorsque ce n'est pas possible, c'est la réutilisation qui doit être privilégiée. Du point de vue de l'insertion, c'est une occasion pour les compagnons Emmaüs d'acquérir des compétences en menuiserie et en ébénisterie.

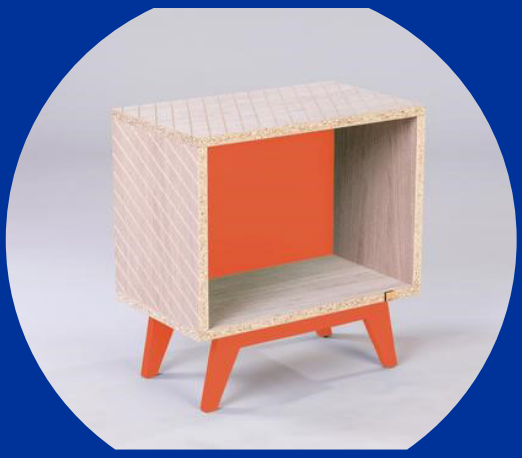

Meuble réalisé par l'Atelier Emmaüs, modèle Henri Gravé / Orange Maloya / Motif Oblique. Crédit photo Jérôme Pantalacci.

labelemmaüs
la boutique en ligne avec vos valeurs

Autre exemple de diversification des activités du réseau, Label Emmaüs est la première plateforme de vente en ligne sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Le site propose toutes sortes d'objets : meubles, vêtements, articles de sport, outils, livres etc. il permet aux différentes structures Emmaüs d'accroitre la visibilité de leurs produits. La plateforme est également ouverte aux structures de l'ESS extérieures au réseau Emmaüs. Aujourd'hui, environ 70 structures utilisent le Label Emmaüs. Le souci de l'insertion est également présent, puisque les différentes opérations pour vendre des objets en ligne (photographie, description, estimation du prix etc.) sont souvent réalisées par des personnes en insertion formées et accompagnées à toutes les étapes du projet par les équipes de Label Emmaüs. La structure a d'ailleurs développé une formation gratuite à destination de personnes en situation d'exclusion qui correspond à un titre RNCP « Responsable e-commerce ».

Le réseau Emmaüs est donc présent sur l'ensemble des étapes du réemploi et de la réutilisation. De la collecte à la distribution en passant par le travail sur les objets, Emmaüs déploie tout un écosystème pour développer l'économie circulaire tout en conservant leurs exigences en matière de réinsertion.

Le réseau des ressourceries fédère 157 adhérents[14] , principalement des associations, chantiers d'insertion et entreprises d'insertion. Les ressourceries sont labélisées en fonction d'un cahier des charges qui leur impose d'accepter tous les flux (et de mener des actions de sensibilisation). Elles sont donc pleinement des acteurs de la gestion des déchets qui mobilisent une main d'œuvre importante pour qualifier et traiter des flux très hétérogènes. Elles s'approvisionnent via des collectes en porte-à-porte chez l'habitant ou en entreprise, ou encore au sein des déchèteries, et ce notamment via les caissons dédiés au réemploi. Les recycleries ressemblent aux ressourceries mais ne signent pas de cahier des charges, elles n'ont pas d'obligation d'accepter tous les flux et peuvent se spécialiser.

13 Rapport d'activité Emmaüs 2014.
14 Au 22 décembre 2017 : http://web.archive.org/web/20180607185330/http://www.ressourcerie.fr/2017/12/22/157-adherents-reseau-ressourceries/

Focus sur La Collecterie

La Collecterie est une ressourcerie associative située à Montreuil qui a ouvert ses portes en 2012. Ses activités s'inscrivent dans le cadre de la sensibilisation à l'économie circulaire et au réemploi au sein de la filière du traitement des déchets Ménager Assimilés. Depuis sa création, elle a collecté plus de 662 tonnes de déchets[15]. Comme toute ressourcerie elle est tenue d'accepter presque tous les types d'objets à l'exception des produits toxiques, la literie et les déchets de travaux. Chaque catégorie d'objet dispose d'une procédure de traitement et de valorisation qui lui est propre.

Cette organisation permet de traiter les déchets en respectant scrupuleusement la hiérarchie des modes de traitement. Ce qui peut être réemployé est revendu sur place dans la boutique solidaire (796 000 euros de vente à prix solidaire à ce jour) où l'on y trouve livres, meubles, vêtements, vaisselles, électroménagers, multimédia, décoration et jouets à très bas prix.

Les meubles pouvant être réparés et upcyclés sont transformés sur place dans les ateliers de menuiserie, tapisserie et couture pour créer des objets d'artisanat qui seront vendus dans une autre boutique au cœur d'une rue commerçante de Montreuil (plus de 2000 créations sont sorties des ateliers).

Tabourets réhabilités dans les ateliers de La Collecterie. Crédit photo La Collecterie.

Enfin, le reste (soit la moitié du gisement qu'elle collecte chaque année) est orienté vers les filières de traitements des déchets adaptées, notamment pour recyclage matière. La Collecterie mène également des actions de sensibilisation. Depuis sa création plus de 1000 ateliers pour diffuser, par exemple, les pratiques de récupération, de réparation, de diminution de la production de déchets.

La ressourcerie porte également un atelier chantier d'insertion (ACI). Depuis sa création, plus de 40 personnes ont été accompagnées dans leur parcours de vie et leurs recherches d'un emploi. Aujourd'hui, l'équipe permanente, d'une dizaine de personnes, accueille une vingtaine de salarié.e.s en insertion, dont 70% de femmes. La ressourcerie offre une multiplicité de possibilités dans l'accompagnement des personnes en parcours d'insertion.

Sous le nom « d'agent valoriste » se profile des métiers, des secteurs d'activité à venir, ainsi que de la transférabilité de compétences, du savoir-être, du savoir-faire, de la créativité et du soin.

Malgré une phase de développement rapide, la Collecterie rencontre des difficultés à se faire reconnaitre comme un acteur de traitement des déchets par les pouvoir publics et à se faire rémunérer en conséquence. Cette problématique concerne l'ensemble des ressourceries/recycleries et est d'autant plus paradoxal qu'elles réalisent un travail de tri très fin qui est le seul à même de respecter la hiérarchie des modes de traitements de déchets.

Plusieurs associations caritatives comme **la Croix rouge**, l'armée du salut, Oxfam ou encore le secours populaire jouent également un rôle important dans le réemploi. Le but principal qu'elles poursuivent dans le secteur du réemploi et de la réutilisation est de fournir à bas prix des biens aux plus démuni.e.s. Elles se distinguent des réseaux spécialisés de l'ESS par un moindre recours a l'emploi d'insertion et une sollicitation des bénévoles beaucoup plus importante. Par exemple, en 2015, la Croix rouge employait 71 ETP en insertion et sollicitait 11500 bénévoles[16] . Leur objectif est beaucoup plus de fournir des biens que de l'activité (contrairement aux réseaux spécialisés pour qui ces deux aspects sont essentiels).

Enfin, **le réseau Envie** est une fédération d'entreprises d'insertion, qui illustre bien l'investissement de nouveaux acteurs de l'ESS dans le secteur du mobilier. En 2017, Envie regroupait 50 entreprises d'insertion réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain. Envie est historiquement implanté sur la filière des équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers comme les réfrigérateurs ou les télévisions. Depuis 2010 les activités d'Envie s'élargissent à d'autres types de flux, et notamment aux DEA avec la signature d'une convention avec Valdelia. En 2015. Ce partenariat a permis de réemployer ou d'utiliser 67 tonnes de mobiliers qui correspondent à 2230 meubles[17] .

15 Les chiffres nous ont tous été communiqués par la Collecterie
16 ADEME, Panorama de la deuxième vie des produits en France, actualisation 2017.
17 http://www.valdelia.org/2015/11/partenaire-ess-envie/

Focus sur Atelier Extramuros

À côté de ces grands réseaux, de nombreuses structures de l'ESS opèrent à une échelle plus localisée. C'est par exemple le cas d'Atelier Extramuros, une entreprise d'insertion créée en 2007. Dans son atelier situé à Gennevilliers, Atelier Extramuros fabrique du mobilier sur mesure à partir de bois réutilisé. Il s'adresse à des clients professionnels pour concevoir tables de réunions, chaises, bureaux etc. Atelier Extramuros propose un mobilier produit en économie circulaire qui s'intègre dans les politiques d'achats responsables des entreprises.

L'équipe permanente d'Atelier Extramuros, composée aujourd'hui de 6 personnes, a accompagné 25 salarié.e.s en insertion depuis 2007. Ainsi, c'est plus d'une trentaine de clients qui ont fait appel à l'entreprise d'insertion pour concevoir son mobilier professionnel. L'une des spécificités d'Atelier Extramuros est de souvent utiliser la matière déjà présente sur les chantiers pour produire ses créations.

Tables réalisées par Atelier Extramuros pour l'association Orée. Crédit photo Julien Richardson

Atelier Extramuros se décline également en association afin de mener des activités de sensibilisation pour promouvoir la réutilisation du bois auprès du public. Atelier Extramuros est une entreprise qui répond aux défis sociaux, environnementaux et pédagogiques de notre époque.

Les acteurs conventionnels : tirer profit des opportunités du réemploi et de la réutilisation

Les acteurs conventionnels du secteur du réemploi et de la réutilisation présentent des différences importantes. C'est parce qu'ils exercent des activités plus spécialisées que ce soit sur la fonction ou sur les flux traités.

Les sites internet permettant de mettre en vente des produits sont des acteurs récents qui se sont rapidement imposés. Ces sites (Le Bon Coin, Rakuten, FnacMarket, Amazon etc.) proposent de mettre en relation des vendeurs et des acheteurs rapidement et à moindre coût. Cette architecture est d'une redoutable efficacité pour alimenter le marché de l'occasion. En revanche, ils ne collectent rien et n'interviennent pas sur les objets. L'estimation des volumes est difficile puisque ces plateformes proposent des produits d'occasion mais aussi des produits neufs. La croissance forte de ces acteurs montre en revanche leur importance grandissante sur le marché.

Les brocanteurs et revendeurs achètent des biens puis les exposent dans un espace physique afin de les

revendre en réalisant une plus-value. Les dépôts-ventes quant à eux n'achètent pas les biens, ils proposent de les exposer pour le compte du vendeur et se rémunèrent par une commission sur les ventes. En France, 3900 implantations[18] se rattacheraient à l'une de ces structures. Les tendances du secteur sont marquées par un déclin des brocanteurs et dépôts-ventes au profit des revendeurs. Les revendeurs sont organisés en réseau généraliste (Cash Converter, Cash Express) ou spécialisé (Gilbert Joseph, Micromania).

Les reconditionneurs et rénovateurs sont spécialisés sur deux types de bien, les meubles et les objets électroniques. Leur modèle est d'acquérir des biens pour les réparer et les revendre. Cette activité est souvent exercée en parallèle d'une activité de réparation classique. Ils ont collecté 4500 tonnes de matériel électronique et 1200 de mobilier dont la plupart sont réutilisées ou réemployées. Ils s'approvisionnent essentiellement auprès de professionnels. Leur activité est donc assez proche de celles de certains acteurs de l'ESS, à plusieurs différences près : absence d'ambitions sociales, une sélectivité beaucoup plus grande dans la collecte et la concentration sur les filières à forte valeurs ajoutées, particulièrement sur la téléphonie mobile qui est leur filière de développement historique.

Les freins et leviers d'action

Les limites au développement de l'économie circulaire sur la filière de l'ameublement se situent à deux niveaux : en amont pour l'approvisionnement et en aval pour l'écoulement de la marchandise.

Les flux entrants : quantité, homogénéité et qualité

Pour développer l'économie circulaire, les acteurs du réemploi et de la réutilisation doivent s'approvisionner en matière. Trois paramètres du flux peuvent poser des problèmes : sa quantité, sa stabilité et sa qualité. La quantité est sans doute le paramètre le moins critique, puisque certaines mesures en cours d'élaboration ou déjà implémentées devraient produire des effets positifs. Les flux de déchets qui sont trop hétérogènes partent essentiellement en incinération. En conséquence, une très importante partie des flux de matières qui pourraient être mobilisée afin d'alimenter l'activité de fourniture de meubles en économie circulaire n'est pas captée par les acteurs.

Les quantités de flux exploitables, des signes encourageants

Depuis le premier juillet 2016[19] , il est fait obligation aux implantations professionnelles de plus de 20 salarié.e.s de trier leurs déchets en 5 flux de matière. Concernant les particulier.e.s, les tarifications incitatives se développent. Elles consistent à inciter au tri en taxant le poids des ordures ménagères résiduelles (non triées). En janvier 2018, 190 communes regroupant 5.5 millions d'habitant.e.s[20] avaient adopté la tarification incitative. Le point 22 de la Feuille de route de l'économie circulaire (FREC) vise à faciliter le recours à la tarification incitative en en diminuant le coût pour les collectivités.

D'autres points de la FREC proposent des mesures fortes afin d'améliorer le respect de la hiérarchie des modes traitements. Le point 21 propose de diminuer à 5.5% la TVA sur les opérations de gestion des déchets visant le tri et la valorisation matière des déchets. Le point 36 ambitionne pour sa part d'interdire d'envoyer à l'incinération et au stockage certaines catégories de déchets. Et enfin, le point 38 propose de conditionner l'acceptation des déchets en décharge et à l'incinération à la présentation d'une attestation établie par un prestataire garantissant que les déchets papiers, métaux, plastiques, verres, biodéchets et bois aient été triés en vue d'une valorisation.

Toutes ces propositions qui vont dans le sens du respect de la hiérarchie des modes de traitements sont encourageants pour assurer en quantité le flux de matière disponible pour le réemploi et la réutilisation. À la condition toutefois que ces flux soient prioritairement redirigés vers ces exutoires plutôt que vers le recyclageet que les acteurs du réemploi et de la réutilisation soient en mesure de les traiter, notamment en leur reconnaissant le statut d'acteur du traitement des déchets et en les rémunérant comme tels.

18 ADEME, Panorama de la deuxième vie des produits en France, actualisation 2017.
19 Décret n°2016-288 du 10 mars 2016
20 ADEME, financement de la gestion de déchets – Tarification incitative, janvier 2019.

L'homogénéité des flux : propriété rare et convoitée des déchets

L'homogénéité est une caractéristique primordiale pour la fabrication de meubles en matériaux réutilisés, tout particulièrement pour la production en série. En effet, travailler avec des matériaux réutilisés c'est travailler avec l'inhérente hétérogénéité des déchets. Dès lors, la standardisation nécessaire des approvisionnements pour produire en série parait contradictoire avec l'ambition de réutilisation des éléments de mobiliers. Les palettes sont un contre-exemple de gisement abondant et standardisé pour la réutilisation, mais il n'y en a pas d'autre équivalent.

Cette contrainte générale pesant sur l'activité laisse toutefois de la place pour la production de petites séries appuyées sur des gisements ponctuels (déménagements d'entreprises, remplacement de mobiliers dans les institutions publiques etc.) Plusieurs projets ont montré que des gisements ponctuels présentaient une standardisation suffisante pour produire des petites séries. Hormis pour ces cas, l'hétérogénéité des flux de matière reste une contrainte déterminante qu'il est difficile de lever à court terme.

La qualité des flux : une direction incertaine

Plusieurs acteurs font état d'une baisse de la qualité des flux de matière, incriminant une diminution qualitative des matériaux de conception. L'exemple des meubles bons marchés en matériaux difficilement réutilisables comme les agglomérés ou les plastiques est illustratif. Faire de la prospective sur le sujet est hasardeux mais rien ne dit que cette tendance qui puise ses sources dans la prolifération d'objets associant moindre coût et moindre qualité soit amenée à se prolonger. Certains leviers réglementaires peuvent être actionnés pour encourager ce retournement de tendance.

Le point 12 de la FREC imagine une éco-modulation (un système de bonus-malus de l'éco-contribution défini en fonction de critères comme la réparabilité des produits ou la recyclabilité des matières utilisées) pouvant dépasser 10% du prix de vente des produits. Par ailleurs, les agréments des éco-organismes pour la période 2018-2023 vise à garantir la qualité des gisements fournis aux acteurs de l'ESS afin qu'ils puissent réutiliser au moins 60% des tonnages fournis[21]. Ces mesures vont dans le sens d'une prise en compte accrue de la qualité des gisements dans une perspectives de réemploi et de réutilisation.

Améliorer la quantité, l'homogénéité et la qualité des flux d'approvisionnement des producteurs demande aussi de plus importants moyens logistiques. Les filières (surtout DEA et DEEE) pourront à ce titre probablement compter sur un accroissement des moyens des éco-organismes. Actuellement, dans plusieurs cas, et en particulier dans celui de la vente en ligne, l'éco-contribution n'est pas systématiquement perçue. Cette situation est amenée à changer, du moins certains signes politiques laissent penser à une évolution positive .[22]

21 ADEME, Panorama de la deuxième vie des produits en France, actualisation 2017.
22 https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/recyclage-le-projet-de-loi-economie-circulaire-veut-rattraper-amazon-471619

Les débouchés de la production

Après l'approvisionnement, se pose la question de l'écoulement des produits. Ces débouchés peuvent être limités par plusieurs facteurs : l'image des produits, la faiblesse des commandes publiques ou encore les contraintes réglementaires.

L'image des produits issu de réemploi ou de réutilisation

Les meubles réemployés ou en matériaux réutilisés souffrent d'une mauvaise image. Ils sont souvent perçus comme fragiles et peu fiables et parfois attachés à l'idée de difficultés financières. C'est une représentation qui en plus d'être erronée est dommageable pour le développement de l'activité.

Évidemment, les leviers d'action sur les représentations sont assez limités. Quelques pistes peuvent tout de même être esquissées. La première est de mettre en avant les structures produisant à partir de matériaux réutilisés des meubles de standing. Véhiculer une image positive et mêmes luxueuse des matériaux réutilisés permettrait probablement d'accroître la désirabilité de l'ensemble des productions de meubles en matériaux réutilisés.

Le second levier pour améliorer l'image des matériaux peut être la commande publique, notamment en termes de mobilier urbain. Placer dans l'espace public du mobilier réemployé ou en matériaux réutilisés et le signaler comme tel pourrait être l'occasion de rendre visible la pérennité de ce type de mobilier.

Des signaux positifs sont relevés par une enquête d'opinion[23] qui précise que l'intériorisation des contraintes environnementales (mais aussi la dégradation des conditions économiques d'une partie de la population) soutient les pratiques d'achats d'occasion et donc probablement celles d'objets issus de matériaux réutilisés.

La commande publique : un potentiel encore peu exploité

La commande publique est un levier d'action capable de pérenniser l'activité en assurant des débouchés. Le volume des commandes publiques est ainsi un moyen de contribuer à boucler les flux de matières, concept au cœur de l'économie circulaire. De telles démarches s'inscrivent pleinement dans la maîtrise des ressources locales et du développement de l'activité économique territorialisée.

La commande publique peut facilement promouvoir les démarches d'économie circulaire puisque depuis 2016, les marchés publics peuvent explicitement faire référence au cycle de vie du produit[24] . La question principale ici est celle de la volonté politique. Le point 44 de la FREC constitue un signal prometteur : il plaide pour intégrer l'économie circulaire aux stratégies d'achats des administrations et également de donner aux structures du réemploi les biens dont elles n'ont plus usage.

Les limites réglementaires, des adaptations nécessaires

Le dernier frein identifié concerne spécifiquement les débouchés vers les établissements recevant du public ou des travailleur.euse.s (ERP/ERT). Ces structures sont soumises à un ensemble de réglementations. Certaines de ces dispositions, notamment en matière de sécurité anti-incendie[25] , imposent que le mobilier soit certifié en passant différents tests techniques. Ces tests représentent un coût qui peut être important et qui limitent en conséquence les débouchés vers les ERP/ERT, particulièrement pour les petites séries ou les prototypes.

Dans ces cas, l'amortissement des coûts ne peut se réaliser sur de nombreux objets identiques. Cette situation souligne la prégnance d'un cadre réglementaire ancien adapté à un monde de grandes séries.

23 L'observatoire des consommations émergentes, Le nouveau tournant des pratiques de consommation émergente à l'heure de la maturité, 2015.

24 Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

25 Arrêté du 25 juin 1980 (modifié) portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).

Notes

L'Observatoire Régional de l'ESS

L'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire, créé en 2010, est piloté par la CRESS Île-de-France. Son objet est d'œuvrer pour l'amélioration de la connaissance et la compréhension de l'ESS à l'échelle régionale. Il centralise les données quantitatives et qualitatives relatives aux structures, publie des études sectorielles et appuie l'élaboration d'actions publiques et privées.

L'Observatoire produit des analyses et des diagnostics en partenariat avec des acteurs du territoire (entreprises de l'ESS, collectivités…) pour mettre à disposition son expertise au service de l'élaboration des politiques publiques en faveur du développement de l'ESS. Il dispose à ce titre d'une offre de services mobilisable par les acteurs de la région Île-de-France.

La CRESS Île-de-France

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire en Île-de-France (CRESS Île-de-France) est l'organisme de promotion et de représentation de l'ESS à l'échelle régionale. Porte-parole des entreprises sociales et solidaires auprès des pouvoirs publics, des institutions et du grand public, elle appuie le développement et le maintien des structures et se mobilise pour la formation des dirigeant.e.s et des salarié.e.s du secteur.

Pour en savoir plus sur la CRESS et ses activités : www.cressidf.org

Méthodologie

L'Observatoire Régional de l'ESS travaille selon une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, élaborée au sein du réseau des CRESS. Cette méthodologie est basée sur un périmètre statistique de l'ESS, défini en lien avec l'INSEE et se fondant sur les statuts juridiques des structures employeuses. Le champ observé concerne les entreprises sous statuts juridiques de coopérative, mutuelle, association et fondation.

L'Observatoire travaille notamment à partir de plusieurs sources INSEE : Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP), Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) et SIRENE. Ces données peuvent être complétées par d'autres sources selon les sujets. L'Observatoire appuie par ailleurs ses analyses sur une observation qualitative, en lien avec les acteurs du territoire.

Remerciements :

Nicolas Almodovar, La Collecterie
Jérôme Darche, Label Emmaüs
Marine Gibert, Les Canaux
Julien Richardson, Atelier Extramuros
Aurore Medieu, Conseil National des Chambres de l'Economie Sociale et Solidaire
Guillaume Poignon, Atelier Emmaüs

Cress Île-de-France, 3 rue de Vincennes, 93 100 Montreuil
Pour contacter la Cress :
Contact@cressidf.org
Pour contacter l'Observatoire régional de l'ESS :
leo.voisin@cressidf.org
steve.lewis@cressidf.org
Suivez-nous sur
www.cressidf.org

CRESS Ile-de-France **@CRESS_IDF**

Avec le soutien de :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

îledeFrance

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
DIRECTION RÉGIONALE
Île-de-France

Publication de l'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire en Île-de-France - Mai 2019 - Directeur de la publication : Eric Forti, **Auteur.e.s :** Steve Lewis - **Graphisme :** Line Bobi - **Crédit photo :** Jérémie Wach-Chastel - **Impression :** La maison des impressions.